

Le français, une langue en contact au Maroc : de la variation à l'appropriation

Samia BELHAJ¹

Introduction

Le français, au Maroc, est incessamment en interaction avec les diverses réalités locales culturelles et linguistiques. Il assure un rôle important dans la diffusion des richesses émanant des différentes rencontres de langues et de cultures, des richesses qu'il ne cesse d'embrasser en s'imprégnant du référentiel local, de ses facettes les plus authentiques à celles des plus modernes. En littérature, la présence du français est marquée par l'abondance de ses écrits et la pluralité de ses genres. Diverses productions littéraires marocaines d'expression française (roman, poésie, théâtre, etc.), à l'instar de la société qu'elles décrivent et la réalité qu'elles recouvrent, offrent des voies distinctes pour aborder la question du français et dégager les variations de son mode de fonctionnement dans l'espace marocain. Dans cette optique, nous nous proposons d'étudier le phénomène de l'emprunt comme l'une des pratiques langagières qui caractérisent la situation d'interaction de langues et de cultures dans le contexte littéraire et ce, à travers quelques romans de Tahar Ben Jelloun². L'articulation de ce travail comporte deux volets. En premier lieu, nous allons proposer une vue d'ensemble des différentes manifestations de l'emprunt dans les romans soumis à l'analyse³ selon les origines linguistiques et les champs sémantiques évoqués par leurs emplois. En second lieu, nous allons essayer de dégager le processus d'intégration des

¹ Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès, Maroc.

² Tahar Ben Jelloun est un écrivain marocain d'expression française, ayant connu une notoriété internationale, notamment après la parution de son roman *La nuit sacrée* (1987) qui lui a valu le Prix Goncourt.

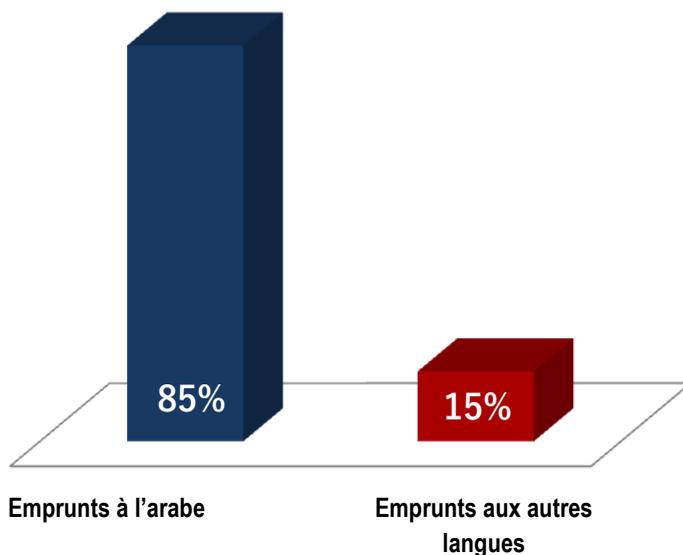
³ Une liste bibliographique de tous les romans soumis à l'analyse sera donnée à la fin de la présente étude.

emprunts en analysant la nature de leur adaptation dans la langue d'accueil, laquelle adaptation – nous allons le voir – peut varier en fonction des circonstances de nécessité / ou de créativité relevant de plusieurs faits d'appropriation linguistique.

1. Les origines linguistiques

Pour étudier le phénomène de l'emprunt, il serait intéressant d'examiner l'origine linguistique de son usage. Après avoir soumis l'ensemble des mots relevés comme étant des emprunts aux différentes opérations de sélection, de classement, de transcription, etc., nous avons obtenu des données que nous préférons présenter comme suit :

Graphique 1 : Origine linguistique des emprunts



Les emprunts proviennent, en majeure partie, de l'arabe, soit 85% du total (Graphique 1). Leur répartition montre que 68 % d'entre eux sont de l'arabe marocain et 32% de l'arabe standard. L'arabe marocain pourvoie des mots qui renvoient aux réalités de la vie quotidienne (*berrah, bendir, chiba*), aux croyances populaires (*herz, ghoula, aïcha kandicha*) et aux rites culturels

(*m'sid, achoura, aïssaouas*) qui caractérisent la société marocaine traditionnelle. L'arabe standard, quant à lui, est pourvoyeur des mots qui renvoient au domaine liturgique, servant à transposer des réalités religieuses à travers les préceptes et les fondements de l'Islam (*haj, zakat, charia, fatiha, sourate*) et à décrire des aspects de la culture arabomusulmane (*imam, baraka, habous, sadaq*) inhabituels dans le français standard. Ainsi, la langue arabe est la première source linguistique de l'emprunt dans l'écriture romanesque de Tahar Ben Jelloun. Cela peut être dû au fait que l'écrivain est un bilingue ayant l'arabe comme langue maternelle. Par ailleurs, les emplois occasionnels que nous noterons de l'amazighe sont des mots qui font référence à des entités de la tradition locale amazighe et particulièrement à certains produits spécifiques connus pour leurs bienfaits alimentaires et leurs vertus nutritives ou cosmétiques comme *amlou* et *argan*. Sont également sources d'emprunt l'espagnol et l'hébreu en offrant de rares emplois relatant des particularités culturelles de leurs langues respectives. D'où l'emploi des emprunts à l'espagnol comme : *lios, guardia, bragued*, etc., qui reflètent le vécu de certains jeunes Marocains désireux de passer à l'autre rive de la Méditerranée pour y travailler ou s'y installer définitivement. Pour ce qui est des emprunts à l'hébreu, présents quoique à moindre degré parmi les langues pourvoyeuses, ils renvoient à des éléments qui relèvent des habitudes culinaires des juifs marocains (*skhina, mahia*) et de leur vécu en général (*mellah*).

2. Les domaines d'usage

Divers champs sémantiques semblent se prêter aux emprunts. Toutefois, nous avons essayé de les cerner pour identifier les plus productifs d'entre eux. Ainsi, le domaine religieux (préceptes de l'islam, spiritualité, etc.) enregistre le nombre le plus élevé des mots empruntés (60). Il s'agit des mots savants qui relèvent du domaine liturgique et qui renvoient à des contextes inhabituels en français (*omra, chahada, sadaq, minbar*). Dans ce cas, l'écrivain, nous semble-t-il, se trouve dans la nécessité de recourir à l'emprunt pour combler les lacunes de la langue française par rapport à de tels champs sémantiques propres à sa langue et à sa culture d'origine. Par ailleurs, nous notons que quelques emprunts comme *zaouia, mihrab, casbah, tajine*, etc. sont attestés en français. Les autres emprunts qui ne le sont pas pourraient susciter la curiosité du lecteur qui ne connaît pas

l'univers social auquel ils font référence et l'incite à se placer dans l'environnement réel de leur domaine d'usage.

3. Quel emprunt en quête d'intégration ?

L'intégration d'un emprunt dans la langue d'accueil passe par plusieurs étapes et répond à plusieurs conditions. Elle peut être totale ou partielle selon le parcours de l'introduction du mot emprunté qui peut déterminer le (s) type (s) d'intégration au (x) quels il a été soumis. Pour ce qui est de notre corpus, nous observons que les emprunts subissent des modifications dans leur passage à la langue d'accueil (le français) et s'adaptent plus ou moins parfaitement aux habitudes du système linguistique de cette langue preneuse. Ainsi, nous allons examiner les différentes adaptations des emprunts en question ; ce qui va nous permettre de voir de quelle manière la langue française s'ouvre sur des réalités linguistiques propres à l'espace marocain et s'approprie des variétés linguistiques en provenance de langues maternelles ou nationales des espaces avec lesquels elle rentre en contact.

▪ *L'adaptation phonétique et phonologique*

Si «la première adaptation que subit un mot emprunté est phonétique et, dans une certaine mesure, phonologique » (Deroy, 1956 : 235) notamment pour les emprunts relevés par voie orale, qu'en est-il, alors, des emprunts répertoriés à partir d'un corpus écrit ? Face à un inventaire lexical puisé uniquement dans un fonds littéraire écrit, il semble évident que le critère de prononciation ne soit pas toujours décisif pour mesurer le degré d'adaptation et d'intégration des emprunts dans la langue preneuse. Toutefois, nous avons pu relever quelques caractéristiques qui permettent d'analyser la face sonore de l'emprunt. Ainsi, étant une locutrice dont la langue maternelle est l'arabe, nous estimons pouvoir examiner avec latitude la manière dont sont reçus les emprunts dans la langue d'accueil, sachant que ceux qui proviennent de l'arabe constituent 85% du total. Ainsi, nous avons retenu les remarques suivantes :

a. Translittération conforme au phonétisme de l'arabe : ce phénomène concerne particulièrement des emprunts qui se rapportent au domaine religieux, figurant, en majorité, dans des dictionnaires de la langue française, comme *Le Petit Robert* et *Le Petit Larousse*. Ce sont des lexèmes

dont le phonétisme d'origine ne présente aucun problème lors de son introduction dans le système de la langue d'accueil. Ceci va en faveur d'une intégration totale. À titre indicatif, nous citons quelques exemples de ce type d'emprunt : *al fajr* [al faʒr] ; *baraka* [baraka] ; *chahada* [ʃahada].

D'un point de vue phonologique, il est à signaler que l'écart insignifiant entre la phonie arabe et la phonie française des exemples précités favorise une standardisation graphique de ce type d'emprunt, ce qui conduit rapidement à son intégration dans la langue emprunteuse.

b. Translittération avec une tendance à la francisation : il s'agit des emprunts qui, lors de leur processus d'introduction dans la langue d'accueil, ont subi des changements au niveau des phonèmes inexistants en français, comme le /q/ (al qaf) et /ʕ/ (al ʕayn) qui ont cédé la place respectivement à deux phonèmes très proches dans la langue d'accueil [k]et [a]. Citons à titre d'exemple, les cas suivants : *achoura* [ʕaʃūra] [aʃūra] ; *cadi* [qādi] [kadi] ; *mokkadem* [moqadɛm] [mokadɛm].

c. Représentation à double phonétisme : il s'agit des emprunts tantôt restitués conformément à leur langue d'origine (l'arabe par exemple : *qissaria*, *khôl*, *rial*), tantôt représentés selon le phonétisme de la langue d'accueil (le français : *kissaria*, *kohol*, *réal*).

d. Représentation par l'adjonction de nouveaux sons : certains emprunts à l'arabe gardent des sons originels inexistants en français et les font introduire dans la langue d'accueil ; il s'agit des phonèmes /x/et /ħ/ comme : [miħrab] et [ʃixa] ; translittérés d'une manière orthographique respectivement en "kh" et "h" : *mihrab* et *ckikha*.

▪ L'adaptation graphique en voie de stabilisation

Nous observons que la caractéristique principale de la graphie des mots empruntés – de notre corpus – est leur stabilité. La quasi-totalité des emprunts sont dotés d'une graphie unifiée : rares sont les lexies qui se présentent avec plus d'une forme graphique comme les couples suivants : *séroual*, *saroual* ; *aïssaouas*, *issaoua* et *khôl*, *kohol*. Prenons à titre d'exemple l'emprunt *djellabad* dont la graphie est restée stable à travers six œuvres littéraires tout au long de 27 ans de 1981 à 2008. Ce constat peut être généralisé à l'ensemble du corpus dont nous citons à titre d'exemple : *alem*, *fatiha*, *mokkadem*, *caïd*, *cheikh*, etc. S'agissant du même écrivain, il

s'avère que cette caractéristique émane d'une habitude scripturale devenue, de facto, une règle. Nous notons également une tendance permanente à la francisation de la graphie, chose qui atteste que les emprunts sont en voie d'installation en adoptant les pratiques graphiques du français langue emprunteuse. Ainsi, des procédés susceptibles de conférer aux emprunts une apparence française sont sollicités pour cette fin, par exemple les sons [ʕ], [R] et [x] s'écrivent respectivement [a], [gh] et [kh] : *ʕabid* s'écrit *abid* ; *Rula* s'écrit *ghoula* ; *xamas* s'écrit *khammas*.

Il s'avère que la caractéristique de stabilité graphique est de règle pour les emprunts relevant de l'écriture littéraire de Tahar Ben Jelloun. Pourtant, il reste à vérifier cette caractéristique de stabilité graphique chez d'autres écrivains marocains d'expression française.

▪ *L'adaptation morphologique, quelles accommodations ?*

L'adaptation morphologique du mot emprunté à la langue cible peut rencontrer des problèmes au niveau du marquage du genre, du nombre et de la personne. Pour ce qui est du corpus, la quasi-totalité des emprunts sont des substantifs contre seuls 4 adjectifs. Répartis entre noms propres et noms communs, ces substantifs, sont le plus souvent utilisés avec des déterminants définis ou indéfinis de la langue française, comme nous pouvons le voir à partir des exemples suivants : **les chorfas** ; **le sadaq** ; **la fatiha**, etc.

Ainsi, en nous intéressant aux marques du genre et du nombre qui concernent le plus notre étude, nous allons examiner à quel niveau leur adaptation morphologique s'est opérée dans la langue d'accueil.

A. *Le genre*

Les deux langues, la langue d'origine (l'arabe) et la langue d'accueil (le français) ne sont pas apparentées, bien qu'elles disposent, chacune, du genre grammatical ; ceci peut poser des contraintes quant au respect des règles de la langue d'accueil. En fait, deux possibilités s'offrent dans ce cas : ou bien le mot emprunté garde le genre de sa langue d'origine, ou bien il en prend un autre. Après avoir examiné le genre des emprunts nominaux à l'arabe, nous partageons le constat de Benzakour (1995 : 72) et de Queffélec (1998), pour qui, les emprunts à l'arabe sont fidèles au genre de leur langue originelle. Nous avons constaté, par ailleurs, que le problème de l'intégration se pose rarement au niveau du genre : ces emprunts, dotés d' « une mémoire forte » conservent leur genre d'origine,

indiqué par le déterminant français qui convient à la classe nominale de l'emprunt (féminin / masculin), comme cela apparaît dans le tableau suivant : *sadaq* = **le** *sadaq* ; *chahada* = **la** *chahada* ; *alem* = **un** *alem*. Ainsi, l'emprunt nominal du français à l'arabe, tel qu'il se réalise à travers l'écriture romanesque de Tahar Ben Jelloun, reste fidèle au genre de sa langue d'origine, à laquelle renvoie aussi le genre du déterminant. Toutefois, quelques flottements ne sont pas à négliger ; c'est dans le cas où le nom emprunté garde le déterminant de la langue arabe comme (*al*) dans ***al fajr*** qu'on peut remarquer, à travers l'exemple ci-dessous, doublé par son équivalent français (*al fajr* est la première prière du jour) :

- Salah montait au minaret et entonna l'appel à la première prière du jour, *al fajr*⁴.

B. Le nombre

Le nombre des emprunts se réalise de trois manières différentes :

- adoption des formes du pluriel de la langue d'origine en respectant sa variation morphologique ; c'est le cas des formes du pluriel conformes au système de l'arabe comme : *une chikha* / **des chikhat** ; *le gnaoui* / **des gnaoua** ; *le jebli* / **des jbala**, etc.
- adoption des formes du pluriel de la langue d'accueil par la simple adjonction de la marque du pluriel *-s* : *une djellaba* / **des djellabas**, *un saroual* / **des sarouals**, etc.
- adoption d'une forme hybride qui combine les marquages du pluriel des deux systèmes arabe et français ; cela concerne des emprunts qui adoptent le pluriel arabe, affecté à l'écrit du *-s* : la marque du pluriel français : *un djinn* / **des djinnoun** ; *un hajjam* / **des hajjamas** ; *une tayaba* / **des tayabâtes**, etc.

▪ L'adaptation syntaxique

L'adaptation syntaxique peut, elle aussi, être un bon indicateur de l'intégration des emprunts dans la langue d'accueil. Un simple examen du corpus permet d'affirmer que ce type d'intégration a été, dans une grande mesure, réussi surtout que la majorité des emprunts adopte les règles

⁴ *La prière de l'absent* (1981, 77).

d'accord conformément au système français, comme l'attestent les adjectifs dans les exemples suivants :

- C'est pour cela que la France a dû déplacer le maréchal Pétain en personne secondé par le général Naulin pour tenter de mater la révolution rifaine...⁵.
- Nous étions tellement kiffés que nous inventions des images et des personnages ⁶

Dans les exemples présentés ci-dessus, les adjectifs : *rifaine* et *kiffés*, en provenance de l'arabe, adoptent, respectivement, les marques du féminin et du pluriel conformément aux règles syntaxiques de la langue emprunteuse, le français. Pour ce qui est des emprunts nominaux, leur intégration syntaxique peut être attestée par le fait qu'ils adoptent le schéma canonique du français SN (syntagme nominal) : déterminant fr. + substantif ar., d'où des compositions comme : *le fqih, des adouls, la casbah, une chérifa, les djellabas*, etc. Nous remarquons, par ailleurs, que les règles de la langue d'accueil s'imposent davantage quand le SN est complexe : la tête **du fqih** (*de + le = du fqih* (du savant)), deux bols **de harira** « de soupe ». Il apparaît, donc, que les emprunts nominaux et adjectivaux adoptent, dans l'ensemble, un comportement syntaxique similaire à celui de la langue d'accueil.

▪ *L'adaptation sémantique*

Queffélec (2000 : 294) constate que « les emprunts à l'arabe dans les français d'Afrique du Nord conservent une partie de leur polysémie originelle » et explique que les usagers de ces variétés sont bilingues dans leur grande majorité, ce qui confère aux emprunts en question une richesse sémantique dénotative ou connotative spécifique à la langue d'origine. Pour ce qui est des textes romanesques de Tahar Ben Jelloun, l'examen du corpus nous a permis de constater que l'intégration sémantique des emprunts peut se traduire par des changements de sens (restriction, extension). Toutefois, les emprunts qui ont gardé le sens de la langue d'origine sont aussi fréquents. Par exemple, le mot *cheikh* présente à travers

⁵ Harrouda (1973, 131).

⁶ Partir (2006, 52).

les usages fournis par le corpus quelques-unes des acceptions qu'il possède en arabe : Sens 1 : savant en théologie ; Sens 2 : charlatan ; Sens 3 : chef de tribu.

Même constatation pour le mot *bled*. *Le Petit Robert* enregistre qu'il est en usage en français dès la fin du XIX^{ème} siècle. À travers les romans soumis à l'analyse, il apparaît que cet emprunt garde les différents sens de sa langue d'origine : Sens 1 : pays ; Sens 2 : village ; Sens 3 : campagne ; Sens 4 : région.

Ainsi, nous notons que l'usage de ces emprunts est loin d'adopter « la simplification du sens originel » que Deroy (1956 : 265-272) a constatée en étudiant l'adaptation sémantique des emprunts du français à des langues comme l'anglo-américain, le hollandais, le suédois ou l'italien ; il en a déduit que « très souvent, les mots sont empruntés avec un seul sens, alors qu'ils en possédaient deux ou plusieurs dans la langue donneuse ». Ceci n'est pas le cas de certains emprunts du corpus, surtout ceux du français à l'arabe (*douar*, *hajjamas*, etc.) qui gardent le caractère polysémique de leurs différents contextes de réalisation dans la langue d'origine. Ces emplois polysémiques participent à la restitution de la mémoire sémantique de ces emprunts, notamment ceux, passés à la langue française, pendant la période du Protectorat, avec seulement un emploi monosémique.

4. Emprunt vs xénisme, quelle dichotomie !

S'agit-il d'emprunts ou de xénismes ? C'est l'une des questions que l'on se pose après avoir examiné les critères d'intégration qui permettent de tester les degrés d'adaptation du mot étranger aux schémas de la langue emprunteuse. Rappelons que le xénisme désigne la catégorie des emprunts qui sont toujours sentis comme étant étrangers alors que l'emprunt proprement dit renvoie tout simplement à la catégorie des mots [empruntés] naturalisés. S'agissant d'un corpus puisé dans un fonds de création littéraire, nous pouvons considérer que le critère graphique serait le plus pertinent parmi d'autres critères d'adaptation pour distinguer un xénisme d'un emprunt proprement dit. Nous allons essayer de voir comment il serait possible de faire cette distinction malgré les flottements graphiques qui peuvent brouiller les frontières des deux types d'emprunts.

De l'ensemble des emprunts étudiés, 42% adopte une graphie adaptée au système graphique de la langue emprunteuse (le français), dont

64 (soit 32% du total) ont chacun une entrée dans les dictionnaires usuels de la langue française comme *Le Petit Robert* et *Le Petit Larousse illustré*⁷. Nous avons relevé ces 64 emprunts, attestés dans les dictionnaires précités et fouillé un peu dans leur histoire afin d'avoir quelques indications sur les différentes voies possibles (direct vs indirect) de leur introduction et éventuellement de leur installation dans la langue d'accueil, qui est le français. À retenir de cette étude le caractère ancien des emprunts dont certains remontent au XIV^{ème} siècle. Par exemple, c'est en 1478 que *couffin*, qui provient de l'arabe, précisément du mot *quffat* (panier à deux anses), s'est installé en français avec cette même graphie, stable et unifiée, au point de ne plus laisser transparaître le caractère étranger du mot d'origine. Là, on peut parler d'un emprunt proprement dit, qui s'est adapté, au fil du temps, aux normes graphiques de la langue emprunteuse et s'est approprié, par conséquent, les règles morphologiques et syntaxiques de celle-ci. La même constatation peut être formulée pour un bon nombre d'emprunts comme ceux qui remontent à des dates anciennes, dont à titre indicatif (*caftan* : 1537 ; *chérif* : 1552 ; *caïd* : 1694 ; *douar* : 1617 ; *imam* : 1697 ; *sourate* : 1842). Les moins anciens d'entre eux remontent à la période du Protectorat (*minbar* : 1931 ; *charia* : mil. XX^{ème} siècle).

Sont retenus, également, à côté des emprunts directs, comme *sultan* (de l'ar. *sulṭān*) et *tarbouche* (de l'ar. *tarbūch*) ou indirects, comme ceux introduits en français à travers une langue autre que leur langue d'origine comme *bazar* (du pers. *bazar*) ou *caftan* (du turc. *cafetan*), arrivés, eux-mêmes, de l'arabe, des emprunts dont la langue source est incertaine, comme par exemple, *marabout*. Selon *LePetit Robert*, *marabout* est attesté sous cette graphie en langue française dès 1628, mais n'a été admis par l'Académie française⁸ que depuis 1762. Ces deux références, pour se

⁷ Nous avons choisi de consulter essentiellement *Le Petit Robert* (PRob) et *Le Petit Larousse illustré* (PLarss) parce qu'ils sont des dictionnaires qui enregistrent les perpétuelles évolutions de la langue française, ainsi que ses diversités régionales. Un bon exemple, l'augmentation régulière du nombre des emprunts au fil des éditions successives : PLarss 25 en 1972, 65 en 1993, 150 mots et sens nouveaux en 2013, dont, par exemple, "chibani" et "twitter" (cf. Dossier de presse : *Petit Larousse illustré* 2013 : en 2013, 300 mots nouveaux et expressions).

⁸ *LeTrésor de la Langue Française informatisé* : <http://atilf.atilf.fr/> (consulté le 16 février 2018).

prononcer à propos de l'étymologie de *marabout*, signalent qu'il provient du portugais *marabuto* et de l'arabe *morābit* sans préciser sa source première.

Certaines fluctuations sont à souligner, toutefois, dans cette catégorie d'emprunt naturalisé. Des emprunts aussi anciens et bien intégrés que *khôl* (1787) et *casbah* (1830), à titre indicatif, peuvent présenter une double graphie, comme nous l'avons vu supra : *khôl*, *kohol* et *casbah*, *kasbah*. C'est ce type de fluctuation qui vient brouiller, parfois, les frontières entre un emprunt proprement dit bien établi et un xénisme qui conserve les empreintes de sa langue originelle. Dans ce sens, les emprunts restants, ceux qui laissent percevoir leur caractère étranger, gardent quelques traces de leurs langues d'origine : des spécificités graphiques de l'arabe marocain ou de l'hébreu, comme celles retenues dans les emplois de *chikha* ou *skhina*, à titre indicatif et aussi des particularités morphologiques, quand il s'agit des marques du genre pour la plupart des emprunts qui arrivent de l'arabe marocain, tels que : *chikhat*, *tayabates*, *gnaoua* ou *hajamas*, et occasionnellement de l'arabe standard, comme : *mala'ika* et *ulama*.

Du xénisme à l'emprunt proprement dit, plusieurs processus sont supposés être mis en œuvre pour déterminer les contours de chaque catégorie. Ce qui paraît délicat face à la présence de certains flottements mettant en doute toute opération de ce genre. Il reste, cependant, à retenir que les emprunts qui s'ouvrent aux différentes voies de la créativité néologique peuvent être perçus comme bien installés et établis dans la langue d'accueil.

5. L'emprunt de « luxe » : des connotations aux « raisons de cœur »

Généralement, tout usage de l'emprunt lexical trouve sa première justification quand il répond au besoin de désigner de nouvelles réalités socioculturelles, scientifiques et techniques. Mais, au-delà d'emprunter par nécessité, d'autres motivations peuvent aussi générer le recours à l'emprunt, celles que justifient des « raisons de cœur » en créant l'usage de ce que la tradition lexicologique appelle « emprunt de luxe », considéré logiquement comme inutile par les puristes puisqu'il vient doubler et parfois même concurrencer un mot de langue encore bien vivant.

S'agissant du domaine littéraire, nous nous proposerons de procéder à une revue de ce type d'emprunt, dans une tentative de déceler les raisons non matérielles qui prévalent sur les besoins matériels de son usage afin de dévoiler la teneur de son emploi et la valeur connotative à

laquelle il se rapporte. Ainsi, nous nous référons à Kerbrat-Orecchioni (1977 : 18) pour qui l'« on parle de connotation lorsqu'on constate l'apparition de valeurs sémantiques ayant un statut spécial parce que leur nature même est spécifique : les informations qu'elles fournissent portent sur autre chose que le référent du discours et / ou parce que leur modalité d'affirmation est spécifique : véhiculées par un matériel signifiant beaucoup plus diversifié que celui dont relève la dénotation, ces valeurs sont suggérées plus que véritablement assertées, et secondaires par rapport aux contenus dénotatifs auxquels elles sont subordonnées ». Ainsi, nous pouvons retenir un critère important, celui résumé dans l'idée que le sens connotatif est suggéré et secondaire d'autant plus qu'il n'intervient pas dans le référentiel de l'unité linguistique, c'est pour cette raison que son décodage n'est pas certain ; il pourrait être fonction de ce qu'il y a de particulier dans une signification qui, elle-même, peut être liée à l'expérience d'un individu ou d'un groupe donné à l'intérieur d'une communauté linguistique. Par contre, le sens dénotatif est stable et explicite ; son décodage est déterminé par un ensemble d'éléments objectifs intervenant dans le référentiel du mot. Par ailleurs, nous aimerions souligner que l'opération d'identification des emprunts de « luxe » nous a fait penser au « doublet » tel qu'il a été présenté par Benzakour (2000) qui, elle-même, s'est inspirée de Lafage (1985) pour conclure qu'en français au Maroc, le doublet est une paire de mots, l'un appartient au français et l'autre est un emprunt lexical ; les deux renvoyant à un même sens.

Pour ce qui est de notre corpus, 18,5% de l'ensemble sont des emprunts de luxe, formant des doublets avec leurs équivalents en français ; ils proviennent généralement de l'arabe (marocain et standard) et peuvent se répartir en deux paires essentielles, comme suit :

- emprunts / équivalents en français standard : *abid* / *esclaves*, *dada* / *nourrice* (esclave), *alem* / *savant* ;
- emprunts / néologismes français : *aïd al adha* / *fête du sacrifice*, *m'sid* / *école coranique*.

Le recours à l'usage de ce type d'emprunt ne serait pas le fait d'un pur hasard. L'écrivain qui manie avec aisance la langue française se sert de ces emprunts pour s'approprier la langue française et la faire sienne en l'adaptant aux colorations de sa culture d'origine. À titre d'exemple, *dada* « esclave » fait plonger le lecteur marocain dans un passé non lointain (début du XX^{ème} siècle) où des fillettes d'origine très modestes étaient vendues, comme simple marchandise, par leurs parents à des familles

bourgeoises. Réduite à l'esclavage, chacune de ces petites filles leur servent de tout : nourrice, ménagère, même en plus concubine ou seconde épouse du chef de la famille (son propriétaire). Le mot *dada* est associé dans l'imaginaire local à une femme à dons multiples : conteuse, chanteuse, danseuse, celle qui porte la responsabilité d'éduquer les enfants et veiller au bon déroulement des tâches ménagères, celle qui procure joie et plaisir à toute la famille alors que personne ne s'intéresse à ses besoins ni à ses désirs. Elle reste une voix qui ne fait pas écho. Le vocable français équivalent (nourrice, esclave, etc.) suggère-t-il de telles connotations ?

D'autres connotations puisées dans le référentiel socioculturel marocain se profilent à travers l'emploi de l'emprunt *m'sid* auquel la langue française a procuré un doublet par le biais de la créativité de ses usagers ; ce qui a donné le néologisme « école coranique ». *M'sid* évoque un *fqih* dont la mission est de faire apprendre aux enfants les principes de la lecture (alphabet arabe), des mathématiques et du Coran. Il connote le rôle que ce maître a joué tout au long des siècles dans la transmission des valeurs de solidarité et de tolérance tant prônés par l'Islam. Mais, il reste que l'image de la flagellation est aussi associée à l'emploi de cet emprunt. Ces connotations ne seraient-elles pas de bonnes raisons pour légitimer l'emploi des emprunts comme *dada*, *m'sid* et bien d'autres ?

Peut-être, si l'on avait interrogé l'écrivain sur l'emploi de ces emprunts, n'aurait-il pas répondu que le fait de prendre une *dadaou* de confier ses petits-enfants au *m'sid* (à la méthode traditionnelle) relève du vécu socioculturel marocain d'antan, un vécu qui reste ancré dans l'imaginaire populaire nourri d'expériences personnelles et inspiré de souvenirs impressionnants de la vie traditionnelle des Marocains. De telles connotations n'affirment-elles pas des besoins non matériels et surtout affectifs de marquer l'appartenance aux sources locales de la culture et la société marocaine et ne légitiment-elles pas l'usage de ces emprunts tant taxés de l'étiquette de « luxe » ? Lors de l'interview effectuée avec Tahar Ben Jelloun, nous lui avons posé cette question à laquelle il a répondu ainsi : « Quand j'écris, il arrive parfois qu'un mot ou une expression de l'arabe surgissent ; je les garde sans vouloir faire un effet. Cela fait partie de ma double culture. C'est normal qu'elle se manifeste par des incursions linguistiques », il précise que « même si l'équivalent d'un mot arabe en français existe, il arrive que je privilégie le mot arabe. Encore une fois, c'est naturel. Ce n'est pas recherché. Parfois les deux mots coexistent ».

6. L'emprunt et les faits d'appropriation

Le français des textes littéraires désignés pour cette étude se caractérise par une profusion de mots provenant des diverses langues en présence dans le paysage linguistique marocain. De l'arabe (avec ses variétés), de l'espagnol et momentanément de l'hébreu et de l'amazighe, ces mots servent à véhiculer des réalités culturelles spécifiques que le français est parfois inapte à traduire. Ayant le souci de transmettre de telles spécificités, l'écrivain n'hésite pas à faire appel à l'emprunt pour nommer des pratiques de la vie quotidienne ou des croyances religieuses et populaires telles qu'elles sont dénommées dans leur langue d'origine ; des dénominations porteuses de symboles culturels et de colorations locales authentiques. Ainsi, le recours à l'emprunt répond aux besoins d'exprimer des valeurs identitaires et des croyances populaires, parfois typiquement, marocaines. Des mots, comme *chari'a*, *haj*, *sadaq*, *amlou*, *skhina*, *beghrir*, etc., porteurs d'une charge culturelle plurielle (religion musulmane, traditions culinaires et matrimoniales) ne viennent-ils pas incruster le texte littéraire français et marquer un effet de style à résonance locale ? Tahar Ben Jelloun y répond d'une manière plus objective que nous l'avions pensé : « je ne recherche aucun effet de style ou d'esthétique. Quand j'écris, je ne pense pas à ce genre de chose ». En revanche, écrire sans penser à un effet de style serait l'indicateur de l'appropriation de la langue française par un écrivain qui insiste sur le fait qu'il est normal, pour lui, de faire usage de ces emprunts sans aucune intention de se démarquer en insistant qu'il « a travaillé toute sa vie pour atteindre la simplicité. Au début l'écriture était une souffrance, compliquée. Après c'est devenu plus aisée, simple comme l'eau de source ». Sur ce, Messaoudi (2013 : 112) affirme que « le processus d'appropriation d'une langue implique que l'usage de celle-ci ne soit pas ressenti comme "étranger" mais semble couler de source, aller de soi, de façon que les frontières s'estompent d'avec le code utilisé avec lequel les liens subreptices sont tissés par les locuteurs ».

À cet égard, l'appropriation du français semble se réaliser à travers l'usage des emprunts dont l'emploi traduirait implicitement la volonté de l'écrivain de marquer son appartenance à la société marocaine et son attachement à la culture locale sous ses multiples facettes qui oscillent entre croyances populaires et religieuses, pratiques quotidiennes et habitudes culinaires et vestimentaires pour créer l'harmonie de son équilibre.

Conclusion

L'étude des différents emplois des emprunts répertoriés à travers les romans de Tahar Ben Jelloun nous permet de retenir qu'ils se soumettent aux divers processus d'adaptation pour se faire une place dans la langue d'accueil. Ainsi, la majorité de ces emprunts est dotée d'une stabilité graphique. Par ailleurs, oscillant entre le besoin de combler une nécessité linguistique et le plaisir d'atteindre le « luxe » de la créativité structurelle, les emprunts, tels qu'ils apparaissent dans les romans soumis à l'analyse, marquent l'appropriation que fait l'écrivain de la langue française pour traduire son univers linguistique et culturel d'origine. Mais, il s'agit, comme le fait remarquer Messaoudi (2013 : 121), « d'un mode élitare d'appropriation qui n'est pas donné à tout un chacun, qui est le privilège des écrivains et des seuls locuteurs lettrés et dotés d'un capital linguistique « de distinction », leur permettant de décoder les contenus transmis en langue française ». Ce mode élitare d'appropriation peut se réaliser en sollicitant d'autres procédés linguistiques, comme le calque et les interférences.

Bibliographie

- Benzakour, Fouzia, « Le français au Maroc. Le problème des doublets : entre dénotation et connotation », in Latin, Danièle, Poirier, Claude, *Contacts de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques, Actes des quatrièmes journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie »*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 313-323.
- Benzakour, Fouzia, « Le Français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration », *Langue française au Maghreb*, Publications de l'Université de Provence, 1995, p. 61-76.
- Deroy, Louis, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, *La connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977.
- Messaoudi, Leila, « Formes d'appropriation linguistique de la langue française au Maroc : entre fonctionnalité et identité », in Castelletti, V., (dir.), *Le (s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME Éditions, 2013, pp. 111-123.

Queffélec, Ambroise, « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? » in Latin, Danièle, Poirier, Claude, *Contacts de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques, Actes des quatrièmees journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie »*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, pp.283-300.

Queffélec, Ambroise, « Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique », *Le Français en Afrique* (Francophonies, Hommages offerts à S. Lafage), 12, 1998, p. 245-256.

Liste des romans de Tahar Ben Jelloun

Harrouda, (1973), Paris, Denoël.

La Réclusion solitaire, (1976), Paris, Denoël.

La plus haute des solitudes, (1977), Paris, Le Seuil.

Moha le fou, Moha le sage, (1978), Paris, Le Seuil.

La prière de l'absent, (1981), Paris, Le Seuil.

L'Écrivain public, (1983), Paris, Le Seuil.

L'Enfant de sable, (1985), Paris, Le Seuil.

La Nuit sacrée, (1987), Paris, Le Seuil.

Jour de silence à Tanger, (1990), Paris, Le Seuil.

Les yeux baissés, (1991), Paris, Le Seuil.

La Soudure fraternelle, (1994), Paris, Le Seuil.

L'Homme rompu, (1994), Paris, Le Seuil.

Les Raisins de la galère, (1996), Fayard, Libre.

La nuit de l'erreur, (1997), Paris, Le Seuil.

Cette aveuglante absence de lumière, (2001), Paris, Le Seuil.

Partir, (2006), Paris, Gallimard.

Sur ma mère, (2008), Paris, Gallimard.

Au Pays, (2009), Paris, Gallimard.